

Compte rendu, Conseil Municipal 8 septembre 2026

Lors de sa séance du 8 septembre, le conseil municipal a abordé les points suivants :

Communications du Bureau

Pour faire suite aux problèmes passés quant aux absences de rapport de commission, il a été décidé que les rapports doivent être remis à l'administration au plus tard le jour du bureau qui a lieu 8 jours avant la plénière. Si tel n'est pas le cas un message est envoyé en rappelant que ce rapport devra impérativement être lu lors de la plénière. En cas d'absence de rapport lors de la plénière, les indemnités afférentes ne seront pas versées.

Communications du Conseil administratif

- Parking du centre commercial : L'initiative n'a pas abouti et aucune de liste de signatures n'a été déposée auprès de la chancellerie. Le CA espère pouvoir finaliser l'achat du parking d'ici fin septembre.
- Manège : Aucun accord quant au prolongement du DDP n'a pu être trouvé avec les exploitants, les installations sont donc revenues de plein droit à la commune. Des contacts sont en cours pour trouver une solution de transition jusqu'à la conclusion d'un nouveau DDP courant jusqu'en 2034 afin d'être en conformité avec le vote populaire de 2024. De plus il s'avère que le toit du manège est abimé rendant impossible son utilisation. Le CA rappelle que selon l'ancien DDP, l'exploitant était tenu d'assurer l'entretien des bâtiments. Des nouvelles expertises sont en cours afin de déterminer d'éventuels autres défauts d'entretien.
- Une commission ad hoc pour le projet Corzon a été constitué : Cette création a été approuvée à l'unanimité du conseil. Mme Elisa Barona Garces (PS) a été élue à la présidence avec 17 voix, contre 9 voix à M. Steeve Baeriswyl (LJS) soutenu par le PLR et 5 voix à M. Didier Jordan (MCG).

1. **Délibération n° 2026-20 relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 15'000.- pour 2026, CHF 70'000.- pour 2027 et CHF 15'000.- pour 2028, destiné à réaliser des études en vue de la mise en œuvre de l'initiative populaire communale « en faveur de la construction de nouvelles places de crèche répondant aux besoins réels des habitants de la Commune de Meyrin ».**

Suite à l'initiative populaire demandant une augmentation des places en EVE et crèches, la loi exige qu'il soit mis en place une délibération cadre pour mettre en œuvre l'initiative. Ces demandes de crédit vont dans ce sens. Ces études doivent permettre de déterminer les besoins précis à tous les niveaux d'âge.

L'UDC, à l'origine de l'initiative, émet des réserves sur le respect de la volonté des signataires de l'initiative car nous ne savons pas qui pilote cette étude, qui aura un droit de regard et d'émettre des avis sur la question. L'UDC demande également la construction

urgente d'un bâtiment destiné à la petite enfance. Toutefois, l'UDC ne s'opposera pas à cette délibération. Le CA rassure l'UDC en disant que toutes les parties au projet seront consultées et mises au courant. De plus, le projet Corzon qui fait l'objet un point à l'ordre du jour, prévoit la création de deux crèches

La délibération est adoptée à l'unanimité par 30 OUI.

2. Délibération n° 2026-21 relative à la constitution d'une servitude de superficie au profit de la Fondation Meyrinoise du Casino sur une partie de la parcelle n° 13'112, sise à Meyrin, propriété de la ville de Meyrin.

Il s'agit du renouvellement d'une servitude existante pour la maison des compagnies. La fondation du Casino se doit de financer des projets d'utilité publique sur la commune de Meyrin. Cette maison des compagnies « démontable » a été construite par la fondation du Casino sur un terrain appartenant à la commune d'où cette servitude qui arrive donc à échéance. A l'origine ce bâtiment devait être déplacé, mais pas avant 20232, dans le secteur « Gravière » mais un tel déplacement coûterait relativement cher chose qui ne serait pas prise en charge par la fondation du casino. Le site actuel est adapté à un tel établissement. Voilà pourquoi le CA propose le renouvellement de cette servitude.

Vote immédiat : 14 OUI et 13 NON

La délibération est adoptée par 23 OUI et 4 abstentions.

3. Délibération n° 2026-22 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 250'000.- en vue du réaménagement du préau inférieur de l'école de Bellavista II.

Cette délibération fait suite à une demande des élèves de réaménager et végétaliser le préau de l'école. Il s'en est suivi une démarche participative dont la proposition est une synthèse en tenant compte des aspirations, des possibilités et des contraintes du site.

Le vote immédiat est refusé par 16 NON, 10 OUI et 3 abstentions.

La délibération est renvoyée en commission durabilité et climat par 27 OUI et 3 abstentions.

4. Délibération n° 2026-23 relative à la constitution d'une servitude de canalisation multiples grevant la parcelle n° dp 15266 de 991 m², en faveur de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN).

Il s'agit ici de régulariser une situation existante au Ch. de la Berne et Ch. de Maisonnex. Nous parlons de canalisations d'eau, de câbles électriques et de fibre optique sur une surface de 991m² et 300m linéaire. Ces canalisations se trouvent sous la route qui est propriété de la commune. Tous les frais seraient à la charge du CERN de même que les assurances requises en cas de dégâts.

La délibération est adoptée par 28 OUI et 1 abstention.

5. Délibération n° 2026-12a relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de ~~CHF 98'000.-~~ **CHF 58'400.-** pour 2026, et ~~CHF 42'000.-~~ **CHF 81'600.-** pour 2027, destiné à l'étude d'une image directrice d'urbanisme dans le secteur sud du quartier Champs-Fréchets, permettant notamment de préciser les modalités d'accueil d'un EMS et de requalification de l'entrée du quartier. Rapport de la commission urbanisme (C. Nobs, UDC).

Le rapport est lu par M. Hyka (UDC) en l'absence de M. Nobs (UDC). Tous les partis soulignent l'importance de ce projet.

La délibération est acceptée par 27 OUI et 1 abstention.

6. Résolution n° 2026-06 proposée par le Conseil administratif visant à formaliser la réalisation d'un espace de vie enfantine (EVE) ainsi que le réaménagement des locaux « Chez Gilberte – la maison meyrinoise » dans le cadre du projet porté par la Fondation Nouveau Meyrin pour la rénovation et la transformation des immeubles situés à la rue Gilbert 14-28, à la rue De-Livron 1-9 et à la rue de la Prulay 2-10 ainsi que du Gilbert centre situé à la rue de la Prulay 2bis.

Le CA souligne les points importants de ce réaménagement tel que la surélévation du bâtiment avec la création de logements supplémentaires et l'amélioration de la performance énergétique.

La délibération est renvoyée en commission cohésion sociale et petite enfance par 29 OUI.

7. Motion n° 2026-01 présentée par Rachel Haas, au nom du groupe Le CentreVert'libéral demandant l'engagement d'un partenariat avec le Centre Ornithologique de Réadaptation (COR) pour la pose et le suivi de nichoirs à Meyrin, pour une commune amie des oiseaux.

Mme Haas nous rappelle que Meyrin est une commune pionnière dans la transition écologique. Toutefois les oiseaux sont de plus en plus perturbés par l'urbanisation croissante. Elle nous rappelle également l'importance des oiseaux dans l'équilibre biologique car ils éliminent beaucoup de « nuisibles » pour nos cultures notamment et d'une manière plus écologique que les pesticides.

Le vote immédiat est adopté par 27 OUI et 1 abstention.

La délibération est acceptée par 28 OUI et 1 abstention.

8. Motion n° 2026-02 présentée par Steeve Baeriswyl, au nom du groupe Libertés et Justice sociale (LJS), demandant une réduction de la publicité papier non sollicitée ainsi qu'une politique exemplaire de réduction des communications papier de la commune de Meyrin.

M. Baeriswyl nous rappelle que, malgré les autocollants « Pas de Publicité » nous en recevons de plus en plus dans nos boîtes aux lettres. M. Clerc (LCVL) salue le bon esprit de cette motion mais regrette l'amalgame qui est fait entre la publicité à proprement parler

et les publications informatives tels que le Meyrin Ensemble. Le retrait des boîtes aux lettres de ce dernier générera assurément selon lui de nombreuses réclamations. Selon M. Clerc (LCVL), il vaudrait mieux avoir deux motions séparées pour adresser ces deux aspects. Le reste du conseil estime que la CA est en mesure d'adresser ces différentes problématiques au travers de cette seule motion.

L'entrée en matière est acceptée par 24 OUI et 4 NON.

Le vote immédiat est adopté par 23 OUI et 3 NON

La motion est acceptée par 27 OUI.

9. Motion n° 2026-03 présentée par Steeve Baeriswyl, au nom du groupe Libertés et Justice sociale (LJS), demandant la sécurisation durable du parking souterrain de Meyrin-Village par la mise en place d'un contrôle des accès.

Ce point est reporté à la séance du 13 octobre 2026 par manque de temps.

10. Pétition n° 2026-03 pour des baignades inclusives à Meyrin.

Ce point est reporté à la séance du 13 octobre 2026 par manque de temps.

11. Pétition n° 2026-05 pour une amélioration du parc à chiens de Champs-Fréchets.

Ce point est reporté à la séance du 13 octobre 2026 par manque de temps.

Vous retrouverez l'ordre du jour complet ainsi que les textes discutés lors de la séance du 8 septembre sous le lien suivant : https://www.meyrin.ch/sites/default/files/2026-09/CO-CM-2026-09-08_odj_complet.pdf.

Vous pourrez retrouver les PV de toutes les séances du Conseil municipal sous le lien suivant : <https://www.meyrin.ch/fr/votre-mairie-politique-conseil-municipal/pv-des-seances>.

Vous retrouverez les décisions du Conseil municipal sous le lien suivant : <https://www.meyrin.ch/fr/votre-mairie-politique-conseil-municipal/seances-du-conseil-municipal>

Président PLR-MC